



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 03 AVRIL 2024**

Dossier 2 - Ajustement de l'organigramme de la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion

La présentation de ce dossier est l'occasion une nouvelle fois pour l'UNSA de pointer les limites de ces nouveaux ajustements.

Ces limites sont tout d'abord liés aux ressources humaines. Nous souhaiterions savoir si ces ajustements vont être suivi d'une augmentation du personnel affecté sur ces services : à quel rythme ? Combien de poste sont nécessaires pour les faire fonctionner correctement ? Combien de poste vont être publié ?

Ces limites sont ensuite liés aux locaux. Pouvez-vous nous confirmer que la Maison Sport Santé va se situer dans les anciens locaux du centre de vaccination dans le 5ème Arrondissement ? Les locaux sont-ils adaptés ? Une visite de la F3S est t'elle prévue sur le site choisi ?

Ces limites sont enfin d'ordre conceptuel avec un avis qui peut être différent suivant les interlocuteurs et les spécialistes des politiques publiques que vous souhaitez mettre en œuvre. Le verbaliser avec autant d'assurance dans un paragraphe introductif d'un rapport présenté au sein d'une instance paritaire nous interpelle car cette idéologie est elle basé sur des preuves scientifiques ?

Si oui, merci de bien vouloir nous les exposés pour que nous puissions nous prononcer en toute connaissance de cause.